

Déchets de cimetières : maintenant, on trie !

En partenariat avec le SIAVED, la commune s'engage dans une démarche de valorisation et de réemploi des déchets de cimetières pour un cimetière plus écologique.

Pourquoi trier les déchets de cimetières ?

Eviter que nos ressources partent en fumée !

Actuellement, la plupart des déchets produits au sein du cimetière communal sont jetés dans les bacs Ordures Ménagères pour être incinérés. Au-delà d'un coût de collecte et de traitement important pour la collectivité, c'est une perte de ressources car une grande partie de ces déchets (terreau, pots de fleurs non abimés, plantes non fanées...) peut être réemployée.

Comment trier les déchets de cimetières ?

Comme à la maison, le tri des déchets s'effectue par matière. Quatre contenants sont mis à disposition des usagers pour effectuer le tri. Plusieurs points de dépôt des déchets sont aménagés au sein du cimetière afin de faciliter les apports des usagers.



Panneau de consignes de tri. Vous le trouverez facilement à proximité des points de dépôt des déchets du cimetière pour vous guider dans votre geste de tri.

Triez- Récupérez !

Grâce au tri, les plantes non fanées, les pots de fleurs non abimés, le terreau seront séparés du reste des déchets pour être mis à disposition de tous. Besoin de pots de fleurs, de terreau pour repoter, servez-vous !